



Edition 2018

MINOTERIES: passer des subventions à la production de céréales.

Faire des surcapacités des minoteries un atout.



Silos de l'OAIC.



Récolte modernisée des céréales.



Siège d'une CCLS en région.



Des capacités limitées de stockage.

La réduction des capacités budgétaires de l'Etat fait qu'il se fait moins généreux vis à vis des minoteries. Des propositions pour amener celles-ci à investir dans la production.

Djamel BELAID.

مهندس زراعي

Subventions: le business juteux des minoteries.

OAIC, nouvelle réduction de 10% des quota d'approvisionnement en blé tendre des minoteries privées.

Subventions : le business juteux des minoteries

Hassan Haddouche TSA 19 Févr. 2018

Avertissement : nos propositions sont rédigées en italique tout au long de cet article ; elles portent la mention « Ndlr ».

Au début du mois de février, les minoteries algériennes ont été informées par l'OAIC que leur quota d'approvisionnement en blé tendre subirait cette année une nouvelle réduction de 10%.

Il s'agit de la deuxième décision de cette nature après celle qui avait conduit en 2008 à l'application par l'OAIC de quotas d'approvisionnement en faveur des minoteries à hauteur de 50% de leur capacité de transformation.

Avec l'application de cette nouvelle mesure, les minoteries algériennes sont donc appelées à travailler à 40% de leur capacité. Explication, les minoteries sont trop nombreuses et le gonflement de la facture d'importation de blé tendre impose une réduction de la part de chaque opérateur pour faire de la place aux nouveaux investisseurs.

Une ruée vers les moulins

Depuis près d'une décennie, la prolifération des minoteries est devenue un véritable casse-tête pour le gouvernement. Rien que dans la période la plus récente, Abdelmalek Sellal s'était inquiété officiellement, en janvier 2017, du nombre jugé excessif d'investissements dans certains secteurs à l'image des minoteries et des cimenteries.

Quelques semaines plus tard, c'est son ministre de l'Industrie, Adeslam Bouchouareb, qui annonçait la mise en place d'une « liste négative » incluant des secteurs qui ne bénéficieront plus d'avantages fiscaux.

Le ministre avait précisé que cette liste inclurait des secteurs saturés comme les minoteries, les cimenteries, les briqueteries et le transport.

Nouveau tours de vis fin novembre dernier. Le

Premier ministre Ahmed Ouyahia donne instruction au ministère de l'Agriculture de ne plus approvisionner en poudre de lait et en céréales les unités de production qui ont entamé leur activité au-delà du 31 décembre 2016.

Simultanément, Ahmed Ouyahia instruit le ministre de l'Industrie de ne plus délivrer d'agrément pour la création de nouvelles laiteries, minoteries et semouleries. L'instruction du Premier ministre indique que les créations de laiteries et de moulins à céréales ont foisonné ces dernières années, et que les besoins du marché en produits laitiers et en céréales auraient atteint un niveau de satisfaction dépassant 150% pour les produits laitiers et 300% pour les produits céréaliers.

Une réaction tardive

Face à un problème qui était signalé de longue date par de nombreux opérateurs du secteur, la réaction des pouvoirs publics est tardive. Le nombre d'unités de transformation des céréales n'a pas cessé d'augmenter au cours des dernières années.

L'immense majorité des nouveaux investissements réalisés dans le secteur par des opérateurs privés concerne les minoteries qui transforment le blé tendre en farine meunière.

Le nombre de minoteries en activité serait désormais supérieur à 500 et la quantité de blé tendre importée par l'Algérie a doublé en passant de 3 millions de tonnes à 6 millions de tonnes en moins d'une décennie.

NOS PROPOSITIONS

Il devrait être possible de :

- *permettre à des CCLS de racheter des moulins privés leur permettant de se lancer dans l'opération très lucrative de meunerie,*
- *permettre aux CCLS de nouer avec des minoteries des partenariats publics-privés,*
- *permettre à des groupements de producteurs de percevoir des subventions afin de mouliner leurs grains dans le cadre de G.I.E de producteurs céréaliers. Ndlr.*

Le système de subvention en question

Comment expliquer un engouement aussi persistant des investisseurs en dépit des avertissements renouvelés des opérateurs du secteur et des pouvoirs publics ?

Nos sources pointent du doigt la responsabilité du système de subvention en place depuis la fin des années 90 qui continuerait encore aujourd'hui de constituer une incitation puissante à la création d'entreprises dans un secteur dont les besoins sont déjà très largement satisfaits par les unités de production existantes.

Pour comprendre le mécanisme en place, il suffit selon nos sources, de se reporter à un décret toujours en vigueur datant de 1996 et qui fixe le prix du blé tendre cédé aux minotiers par l'OAIC à 1.285 dinars.

Le même décret impose également un prix de cession administré de la farine fixé, sans changement depuis plus de 20 ans, à 2.000 dinars. La marge des minotiers, encadrée par ces prix administrés, est plus modeste qu'il n'y paraît ; le rendement physique de l'opération de transformation étant seulement de 2 quintaux de farine pour 3 quintaux de blé tendre.

L'OAIC et l'État, grands perdants du système de subvention

Le grand perdant dans ce système de subvention est d'abord l'OAIC, organisme public qui réalise la plus grande partie des importations de céréales et est chargé d'amortir les variations importantes que connaît le prix du blé tendre sur les marchés internationaux.

Dans ce domaine, l'épisode le plus spectaculaire s'est produit en 2008, année où le prix de la tonne de blé tendre a dépassé 8.00 dollars; ce qui représentait environ 10 fois le prix de cession administré. C'est à cette date que l'OAIC a décidé de réduire une première fois à 50% le taux d'approvisionnement des minoteries.

NOS PROPOSITIONS

Afin de dégager du cash, les CCLS doivent avoir la possibilité d'investir dans la meunerie (installations neuves ou rachetées à des meuneries en faillite, partenariat avec des privés). L'investissement dans la deuxième transformation (fabrication de couscous) doit pas être possible. Les statuts des CCLS doivent permettre d'attribuer, aux agents chargés des opérations de collecte, des primes liées des volumes de céréales collectés. Ndlr.

Fort heureusement, les prix des céréales son revenus à des niveaux plus modestes et la tonne de blé tendre se négocie actuellement à un peu plus de 300 dollars.

Un prix international qui est encore très supérieur au

prix de cession administré et qui oblige l'État à compenser la perte occasionnée à l'OAIC par une « subvention d'équilibre » qui dépasse largement le montant de 1 milliard de dollars au cours des dernières années ; d'autant plus que les quantités importées n'ont pas cessé d'augmenter.

NOS PROPOSITIONS

Il serait intéressant d'aligner le montant du quota de blé tendre attribuer aux minoteries privées au prorata de leur collecte de blé local auprès des producteurs de leur petite région. Des dispositions juridiques devraient pouvoir permettre aux minoteries un appuis technique, administratifs aux céréaliers mais également des avances sur récolte et tout autre moyen d'aide à la production (location de matériel pour labour, semis, traitement ou récolte). Ndlr.

Les minotiers « historiques » en difficulté

En dépit de cet effort financier important de l'État pour assurer la subvention de la farine meunière, les minotiers installés depuis plusieurs décennies rencontrent aujourd'hui des difficultés croissantes. Face à un prix de vente de leur produit qui reste fixé à 2.000 dinars le quintal depuis 1996, leurs charges sont en augmentation rapide. Un décalage qui a été accéléré par la réduction de leurs approvisionnements depuis 2008 .

La nouvelle décision annoncée au début du mois de février ne va pas arranger les choses en abaissant une nouvelle fois le taux d'utilisation de leurs équipements.

Beaucoup d'entre eux expriment donc aujourd'hui logiquement leur incompréhension face à la poursuite de la délivrance des agréments pour la création de minoteries par le ministère de l'Industrie.

NOS PROPOSITIONS

Il nous semble qu'il s'agit, comme dans les économies développées, de miser sur l'innovation. Aux minoteries de recruter des universitaires pour élargir leur gamme de production : farines complètes, farines bio, corn-flakes, flocons d'avoine, lait d'avoine, etc. En alimentation animale, les issues de meuneries peuvent être valorisées par confection d'aliments du bétail sous forme de poudre ou de blocs multi-nutritionnels à base de son, d'urée, de grignon d'olives, de rebus de dattes ou de mélasse. Proposer des crédits publics de recherche-développement pour stimuler l'innovation ; cela sous forme de crédits ou de détachement d'universitaires. Ndlr.

Des investisseurs d'un nouveau genre

Mais dans cette situation compliquée, il n'y a pas que des perdants et certains opérateurs semblent avoir tiré leur épingle du jeu. Nos sources indiquent en effet qu'un nombre important des nouvelles minoteries installées se sont tournées vers des activités qui

relèvent clairement de la spéculation.

Les pratiques qu'elles décrivent sont celles d'opérateurs qui s'approvisionnent en blé tendre auprès de l'OAIC au prix subventionné de 1.285 dinars le quintal et qui revendent ce même blé tendre sans aucune transformation sur un marché libre où il est utilisé pour l'essentiel en tant qu'aliment du bétail à un prix qui se situe actuellement autour de 2.500 dinars le quintal.

Pour se convaincre de l'ampleur de cette nouvelle activité, il n'y aurait, au Centre du pays, qu'à se rendre « sur le marché de Ain Oussera, traditionnellement réservé à l'aliment du bétail et qui s'est transformé ces dernières années en un véritable marché du blé tendre ».

La belle époque des moissons

Le circuit se complique et se perfectionne encore un peu plus en période de récolte. À l'époque des moissons, l'OAIC se transforme en effet en acheteur de la production nationale de blé tendre à un prix très généreusement subventionné par l'État et fixé depuis plusieurs années à plus de 3.200 dinars.

Nos « investisseurs » parviennent souvent à cette occasion, avec la complicité de certains producteurs, à revendre à l'OAIC une certaine quantité de blé tendre stockée à cette intention et qui reviendrait vers l'opérateur public à près de 3 fois son prix de cession.

NOS PROPOSITIONS

Traquer les contrevenant par différents moyens :

- *rechercher* les cas d'une brusque augmentation des livraisons sans agrandissement de surface ou passage à l'irrigation,
- *pratiquer* une politique de prise d'échantillons

pour analyse à posteriori (le blé étranger est détectable avec des analyses simples). Ndlr.

Dans ces conditions, pour nos interlocuteurs, le calcul est vite fait. Une « minoterie » approvisionnée à hauteur de 300 tonnes par jour est en mesure de réaliser au minimum un bénéfice quotidien de près d'1 million de dinars.

Il ne faudrait pas chercher beaucoup plus loin les raisons de l'engouement persistant de ces « investisseurs » d'un nouveau genre pour l'activité minotière.

Lorsqu'en novembre dernier, Ahmed Ouyahia a donné instruction au ministère de l'Agriculture de ne plus approvisionner en céréales les unités de production qui ont entamé leur activité après le 31 décembre 2016, on n'a signalé aucune pénurie de farine chez les boulangers. En revanche, on a bien relevé à la même période une pénurie d'aliments du bétail qui a été imputée, en décembre, aux licences d'importation par le ministre du Commerce, M. Benmeradi.

NOS PROPOSITIONS

La demande en aliment pour les éleveurs de la steppe reste très forte. Les résultats de la recherche agronomique locale montre qu'on peut améliorer l'offre fourragère par :

- *incorporation au niveau des CCLS d'urée à l'orge. L'idée est de pulvériser au niveau d'une vis sans fin une solution liquide d'urée sur des grains d'orge destiné aux ovins et bovins.*
- *rendre immédiatement disponible en zone steppique des semoirs low-cost pour semis direct afin de pratiquer une culture durable d'orge adaptée aux zones steppiques. Ndlr.*

Ouyahia instruit le ministre de l'industrie.

Plus d'agrément pour les laiteries et les minoteries.

Ouyahia instruit le ministre de l'industrie Plus d'agrément pour les laiteries et les minoteries.

Farid BELGACEM le 11-11-2017 Liberté

Par ailleurs, le Premier ministre a intimé l'ordre au ministère de l'Agriculture de ne plus approvisionner en poudre de lait et en céréales les unités de production qui ont entamé leur activité au-delà du 31 décembre 2016.

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, vient d'instruire le ministre de l'Industrie et des Mines de ne plus délivrer d'agrément pour la création de nouvelles laiteries et semouleries, et ce, au moment même où il a ordonné au ministre de l'Agriculture de ne plus approvisionner ces unités de production créées durant l'année 2017 en produits subventionnés par l'État.

Cette note, qui s'inscrit en droite ligne des mesures drastiques en vue de réduire la facture d'importation en devises, découle, selon le Premier ministre, du fait que la facture d'importation en poudre de lait et des produits et autres intrants liés à l'activité céréalière a explosé pour atteindre des hausses de 50 et 60%. Et pour étayer son argumentaire, M. Ouyahia a indiqué, dans son instruction, que la création de laiteries et de moulins à céréales ont foisonné ces dernières années, et que les besoins du marché en produits laitiers et en céréales ont atteint un niveau de satisfaction dépassant 150% pour les produits laitiers et 300% pour les produits céréaliers.

Plus loin, le Premier ministre a intimé l'ordre au ministère de l'Agriculture de ne plus approvisionner en poudre de lait et en céréales les unités de production qui ont entamé leurs activités au-delà du 31 décembre 2016.

Et si les grosses unités, qui activent déjà dans les deux secteurs ont une bonne assise financière pour faire face à cette situation dictée par l'austérité financière, il n'en demeure pas moins que les unités de petites et moyennes tailles risquent, à tout moment, de mettre la clé sous le paillason, et de procéder, par voie de conséquence, au licenciement de leurs effectifs. Mieux, des entreprises, notamment celles créées dans

le cadre de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (Ansej) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac), qui viennent à peine d'acquérir des machines et des outils en contractant des prêts bancaires, risquent de buter sur une asphyxie et un contentieux financiers. Au total, ce sont plus de 150 unités de production qui risquent de disparaître.

Contacté par nos soins, un jeune investisseur, qui vient à peine de démarrer son activité, s'est dit "surpris par cette instruction. Notre unité a procédé au recrutement d'une vingtaine de personnes et nous avons acquis le matériel nécessaire pour être au rendez-vous et honorer nos engagements". Selon lui, il a été destinataire, jeudi, d'un courrier faisant état de la suspension de l'approvisionnement en céréales à toutes les minoteries.

"On a été voir l'administration locale, et celle-ci a confirmé avoir reçu cette instruction. Nous sommes pénalisés, car on exerce avec un cahier des charges avec l'Ansej. Nous avons des salariés et des charges à honorer et nous avons des prêts à rembourser !", a témoigné encore ce jeune entrepreneur.

Au niveau de la direction de l'agriculture de la wilaya dont il dépend, nous fait-il savoir, ces entrepreneurs ont eu droit à une fin de non-recevoir. Ce jeune investisseur a ajouté qu'"un courrier sera remis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, sachant que nous dépendons de l'Ansej et de la Cnac. Ensuite, nous avons décidé de nous rendre lundi matin au ministère de l'Agriculture pour voir l'évolution de la situation et le devenir de nos entreprises".

Visiblement désespéré par cette mesure, notre interlocuteur s'interroge : "Comment donne-t-on des agréments pour geler l'activité un mois après ? Ça ne tient pas la route ! Je viens juste d'acheter un poste-transformateur pour 3 millions de dinars en passant par la banque, que vais-je faire maintenant ?"

NOS PROPOSITIONS

- *Offrir aux nouveaux investisseurs la possibilité de réceptionner des céréales produites dans leur région.*

- *Proposer à ces investisseurs des concessions agricoles et des partenariats publics-privés avec des fermes pilotes. Ndlr.*

Farid BELGACEM le 11-11-2017 Liberté

SURCAPACITES DES MINOTERIES,

FAIRE D'UN INCONVENIENT UN ATOUT.

SURCAPACITES DES MINOTERIES, FAIRE D'UN INCONVENIENT UN ATOUT

Djamel BELAID 12.01.2018

L'essentiel

- reproduire avec les minoteries, le schéma des laiteries développant des réseaux d'appui technique aux éleveurs,
- inciter les minoteries à créer des réseaux qualité blé comme le fait Groupe Benamor,
- confier aux minoteries des concessions agricoles pour produire des céréales,
- autoriser les minoteries à réceptionner du blé (présence d'un agréateur OAIC au niveau de leurs silos),
- baisser le coût de production du blé en fabricant massivement des semoirs pour semis direct,
- permettre aux CCLS de racheter des minoteries ou de passer avec elles des partenariats public-privé.

Récemment, lors de sa visite à la foire de la production nationale, chacun se souvient que Mr le premier Ministre a fièrement annoncé la réduction du nombre d'entreprises de montage de véhicules. S'adressant au vice-président du FCE, il avait dit, « dites le à vos amis, même si cela ne leur fera pas plaisir, que nous allons ramener le nombre d'entreprises de montage à 5 ». A cette occasion, Mr Ouyahia avait ajouté : « nous n'allons pas refaire l'épisode des minoteries ». Comme chacun le sait, les capacités installées dépassent les besoins du marché local. On a là, le même scénario qu'avec les laiteries. Peut-on faire de ces surcapacités un atout pour produire plus de céréales ?

MINOTERIES, UNE SITUATION PARADOXALE

Ces dernières années, en Algérie, les minoteries ont poussé comme des champignons. Parmi les dernières en date figurent celles de la wilaya d'El Bayadh. Se dressant dans la zone industrielle, pas moins de 5 minoteries ont été construites à partir de matériel étranger. Certes, le déficit en farine de la wilaya n'est maintenant plus qu'un lointain passé, mais les quotas de blé importé alloués à ces unités industrielles ne leur permettent de travailler que quelques semaines par mois.

Or, contrairement aux laiteries privées qui connaissent également des surcapacités, les minoteries ne peuvent tenter de séduire les agriculteurs afin qu'ils leur vende

leurs grains. En effet, le monopole du blé tendre et du blé dur est détenu par l'Etat à travers son bras armé : l'OAIC.

L'OAIC, « RAB AL MAQLA »

En Algérie, ce sont les pouvoirs publics qui détiennent le monopole du commerce du blé. Et cela est une chose heureuse. Cela empêche tout risque de spéculation sur l'aliment de base des Algériens : le pain.

Actuellement, quelque soit le niveau des cours mondiaux du blé, l'OAIC achète aux agriculteurs leurs récoltes au prix garanti de 4500 DA le quintal de blé dur et de 3500 DA le quintal de blé tendre. Inutile de dire qu'il s'agit là d'une saignée pour les finances publiques. D'autant plus que le quintal de blé est revendu à moins de 2000 DA aux minoteries. Cela, quelque soit la région du pays et notamment Tamanrasset.

Cependant, cette situation a l'avantage de pousser les agriculteurs locaux à accorder plus d'intérêt à la culture des céréales. Autrement, on peut penser, que ceux qui disposent de l'irrigation produiraient de la pastèque tandis que ceux sans irrigation loueraient leurs terres aux éleveurs de moutons. C'est ce dilemme qu'avait tenté de résoudre dans les années 70 le président Houari Boumediène en lançant la nationalisation des terres des propriétaires absentéistes.

On peut se demander qu'elle chance de survie aurait ce schéma si l'Algérie était obligé d'adhérer à l'OMC. Dans le cas du Maroc, cette adhésion a mis fin à l'office Chérifien des Céréales et mis les céréaliculteurs dans le plus grand dénuement au profit des importateurs de céréales.

LAITERIES, RUEE VERS L'OR BLANC

Dans le cas du lait, la situation est tout autre. Si les prix sont soutenus par la puissance publique, les laiteries privées ont tout loisir d'acheter directement à l'agriculteur les litres de lait. Le métier est si rentable que les laiteries privées se livrent à une concurrence féroce. Les appétits sont si grands qu'ils attirent même des firmes étrangères. Ainsi la société française Danone a racheté la laiterie Djurdjura pour donner l'ensemble Danone-Djurdjura.

Il semble cependant que ce soit là le passage obligé afin d'augmenter la production nationale de lait et réduire l'hémorragie de devises que constituent les importations de poudre de lait.

Notons, qu'il est regrettable que les hauts cadres du

secteur agricole n'aient pas su ou pas voulu accompagner un processus vers la constitution de G.I.E privés ou de coopératives privées laitières afin que la valeur-ajoutée que constitue la fabrication de fromages et produits dérivés revienne aux éleveurs. A notre connaissance, à par la coopérative Anfel de Sétif, les éleveurs laitiers se font « tondre la laine » par les laiteries.

Certes, tout est fait pour « faire passer la pilule ». Les laiteries mettent en branle tout un package technologique et financier afin de s'attirer les bonnes grâces des éleveurs laitiers. Cela va des avances sur fonds, à la fourniture de génisses, d'aliments du bétail, de soins vétérinaires ou d'accompagnement dans le maquis administratif.

Force est de reconnaître une réelle augmentation de la production locale de lait même si un des principaux goulot d'étranglement réside dans l'autonomie fourragère des exploitations.

MINOTIERS, FAIRE COMME LES LAITERIES?

Alors que des minoteries privées tournent à moins de 30% de leurs capacités, est-il possible d'orienter leurs propriétaires vers un soutien à la production locale de céréales afin d'améliorer l'approvisionnement de leur outil?

Précisons tout d'abord que si nous voulons encourager les céréaliculteurs à produire des céréales dans un milieu hostile tel que l'étage climatique semi-aride, il s'agit de leur assurer un revenu décent. L'Etat ne pourra pas éternellement subventionner ce type de céréaliculture. La seule solution est que ces céréaliculteurs créent de la valeur ajoutée en transformant leurs maigres céréales en semoule et couscous ou pâtes à travers la création d'unités industrielles coopératives ou sous statut de G.I.E.

Si on considère l'actuelle surcapacité des minoteries, une des solutions serait de pousser celles-ci à soutenir l'effort de production des producteurs locaux. Cela pourrait se faire en adoptant le schéma des laiteries et notamment l'appui technique de terrain.

ORIENTER LES MINOTERIES VERS LES CONCESSIONS AGRICOLES

Parallèlement, l'attribution de concessions agricoles aux minoteries peut permettre de produire eux même une partie de leur approvisionnement. La société S.I.M semble s'acheminer dans cette voie. Mais elle peut avoir l'avantage de faire toucher du doigt les techniques de production agricole aux propriétaires de minoteries. Ces derniers sont souvent des urbains n'ayant que peu d'attache avec le milieu agricole de la céréaliculture. Faire investir ces propriétaires dans l'acte de production des céréales ne comblera pas totalement leur déficit en matières premières, mais il peut les sensibiliser aux techniques modernes du dry-farming (voir nos articles sur ce qui se fait avec le GRDC.au en Australie). Ainsi sensibilisés, ces minotiers pourraient être à mieux d'encadrer les

céréaliculteurs locaux.

A ce propos, il faut noter l'excellent travail réalisé par le groupe Benamor en matière d'encadrement technique des producteurs de blé dur de la région de Guelma. Cette expérience qui commence à faire tache d'huile mériterait d'être largement recommandée aux autres régions du pays.

En plus des silos des CCLS, les récoltes de céréales des régions concernées pourraient être acheminées directement vers les silos des minoteries sous réserve de la présence d'agents des CCLS pour contrôler les opérations de réception.

BAISSER LE COUT DE PRODUCTION DU QUINTAL DE BLE LOCAL

Pour produire des céréales, des légumes secs et des fourrages en milieu semi-aride, l'irrigation constitue un atout indéniable. Mais, les disponibilités en eau ne sont pas illimitées. Par ailleurs, en cas de sécheresse, l'approvisionnement en eau des villes est prioritaire par rapport au secteur agricole et industriel (en témoigne l'arrêt du complexe sidérurgique d'El Hadjar à l'été 2017).

Les minoteries doivent donc s'appuyer et diffuser les techniques modernes permettant de produire en sec. La principale concerne l'abandon du labour et l'adoption du semis-direct (voir nos articles sur le sujet). Seule cette technique est à même de réduire les coûts de mécanisation et de valoriser l'humidité du sol. En l'absence d'une disponibilité actuelle de semoirs pour semis direct, les minoteries pourraient participer à une meilleure disponibilité de ces engins. Il s'agit d'une priorité nationale très sous-estimée par le MADR.

Dans un premier temps, il s'agit le plus souvent de modifier les semoirs existant. En sol meuble, des semoirs à dents en forme de double spire peuvent permettre de se passer de labour. Parfois, il est nécessaire de renforcer leur armature. Dans un deuxième temps, il s'agit de modifier leur trémie afin de distribuer de l'engrais en même temps que les semences. Pour cela, il suffit de disposer de capacités de découpe de l'acier et de moyens de soudure. On peut penser que les ateliers de maintenance de minoteries disposent de tels outils ou ont les relations afin de créer des partenariats.

Les responsables locaux de l'agriculture (DSA, Chambre d'agriculture, agents de terrains), les walis et autres responsables locaux (chefs de daïras, président d'APC et membres d'APW) mais également les élites rurales de ces régions pourraient orienter ces investisseurs vers ce type d'approche.

MINOTIERS, MISER SUR L'ORGE ?

Afin de prolonger la période d'utilisation de leurs moulins, les minoteries ont la possibilité de se tourner vers l'orge. Sur ce créneau, ils ont plus de latitude que sur le blé tendre et dur dont le monopole d'Etat est absolu.

Il devrait leur être possible de fabriquer de la semoule

d'orge. Cette semoule pourrait être utilisée en mélange avec la semoule de blé dur ou la farine de blé tendre. L'objectif serait de produire des mélanges riches en fibres (betaglucones). Les produits issus de ce type de mélanges (pains, pâtes, couscous) présentent des qualités dans la lutte contre les maladies métaboliques (diabète, cholestérol). Cependant, il s'agit de tenir compte de la forte demande en orge liée à l'élevage.

L'avantage également de proposer aux consommateurs de la semoule d'orge est de valoriser une céréale mieux adaptée aux conditions semi-aride du pays. A noter de l'intérêt diététique de la farine de pois-chiche pour sa richesse en acides aminés. Dans le cas de l'avoine, des transformations relativement simples permettent de produire des flocons d'avoines entrant dans la composition des « corn-flakes » de plus en plus prisées par les jeunes générations.

MINOTERIES, CAP VERS L'AVENIR

Le développement de surcapacités au niveau des minoteries pose donc la question d'un approvisionnement régulier en matières premières. Deux scénarios s'offrent aux propriétaires de ces unités : moudre des grains provenant de l'importation ou moudre des grains produits localement.

Moudre plus de grains provenant de l'étranger correspondrait à une plus grande ouverture du marché local aux importations suite à une réduction des subventions publiques à la production nationale. Cela est envisageable dans le cas de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. C'est ce qu'a connu le Maroc.

L'autre scénario correspondrait en la participation des minoteries dans l'effort de production nationale. Il s'agirait de reproduire ce qui se fait actuellement avec les laiteries. Dans ce cas là, sans remettre en cause le monopole d'Etat sur le commerce du blé, il s'agirait de rechercher les modalités afin que les agriculteurs puissent choisir les silos vers qui livrer leurs grains. Outre un prix plancher fixé par l'OAIC, les minoteries pourraient avoir toute la latitude de proposer différents avantages aux agriculteurs leur livrant leur récolte : avances financières, aide à l'équipement en matériel d'irrigation, appui technique, location de matériel (labour, semis, récolte), vente d'intrants (semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires) et vulgarisation-formation.

Malgré tout le dévouement du personnel des CCLS, l'analyse montre qu'à l'étranger, ce ne sont pas des organismes publics mais coopératif qui ont permis le développement agricole. A l'étranger que ce soit en France, en Hollande ou en Nouvelle-Zélande ce sont les agents technico-commerciaux des coopératives qui suivent les adhérents pour leur fournir une assistance technique. Ces agents sont rémunérés sur le pourcentage de leurs ventes. Si cela peut pousser à quelques excès, cela garantit une élévation régulière du niveau technique des agriculteurs.

En attendant le développement de coopératives céréalières libres (les CCLS ne sont pas de véritables

coopératives), pourquoi ne pas impliquer les minoteries dans cet effort d'appui-technique de terrain qui réussit si bien avec les laiteries ?

MINOTERIES, MISER SUR LA QUALITE

Un autre axe de travail possible des minoteries est de développer un approvisionnement local avec les agriculteurs de leur région afin de disposer de blés aux qualités requises pour la transformation (variétés panifiables, variétés bonne semoulière aux qualités pastières). En effet, dans la mesure où les producteurs locaux sont incités à produire du blé dur et où les prix de ce type de blé à l'importation sont à la hausse, l'OAIC a tout intérêt à réduire ses importations.

Sur le marché mondial le blé dur est une denrée assez rare. Pour le budget de l'Etat, importer du blé dur grève les possibilités d'importations de blé tendre. Il est possible qu'à terme les pouvoirs publics cessent toute importation de ce type de blé. Si le défi de relever la production locale n'était pas atteint dans les années à venir c'est l'existence même de la filière blé dur qui serait en jeu. Ce serait le comble dans un pays dont le plat nationale est le couscous. Devrions nous alors tous passer à la baguette parisienne ?

Or, si les producteurs locaux livrent de plus en plus de blé dur – l'irrigation continue ou d'appoint permet de nettes augmentations de rendement – il sont encore loin de livrer des blés durs aux qualités requises pour produire semoule et pâtes alimentaires de qualité. Déjà, le groupe Benamor a eut à faire face à ce problème. C'est ce qui a poussé le groupe à travailler avec les céréaliers de sa région. Des visites des minoteries ont même été organisées afin de montrer aux producteurs qu'ils ne pouvaient continuer à livrer des grains auxquels étaient mêlés des (impuretés : graines de mauvaises herbes, brins de paille, gravillons, ...) car cela risquait d'endommager les meules des moulins.

Et quand ce ne sont pas des impuretés, cela peut être le mitadinage. Comme les dattes deglet nour, un grain de blé dur doit avoir une belle structure laissant passer la lumière. Or, tout manque d'azote provoque un grain opaque. Résultat, le grain de blé dur donne de la farine au lieu de la semoule attendue. C'est ce que redoute le plus les minoteries.

Il apparaît que pour produire de la semoule de bonne qualité, le suivi d'un itinéraire précis est nécessaire. Or, a quoi cela set-il de faire plus d'effort au champs si dans les silos des CCLS, les blés durs de qualité sont mélangés au « tout venant » ?

En matière de qualité, le maître mot est la traçabilité des lots de blé. Toute activité de transformation nécessite de disposer de blés aux normes. Aussi, c'est à l'organisme stockeur de réaliser une politique d'allotement adaptée. Cela suppose une volonté bien affichée mais également de disposer du nombre de cellules suffisant et d'outils d'analyse rapide dès

réception de la récolte. Un peu comme les analyses de lait qui se font à même la citerne de l'éleveur avant que son lait ne se déverse dans les cuves de la laiterie.

On peut penser que, contrairement aux CCLS qui ne sont pas impliquées dans l'acte de transformation des grains, les minoteries sont plus réceptives à ces impératifs de qualité. Pourquoi donc pour les minoteries, ne pas plaider auprès des pouvoirs publics, la possibilité, sans remettre en cause le monopole d'Etat sur le commerce du blé, de pouvoir directement réceptionner les récoltes de céréaliers avec qui elles seraient en contrat afin de produire des blés tendres ou

des blés durs de qualité destinés respectivement à la biscuiterie, au pain congelé ou aux pâtes alimentaires (dans ce cas, il s'agit de produire une semoule de couleur jaune). Les minoteries pourraient ainsi définir une grille spéciale d'agrèage (celle-ci n'a pas été revue depuis 1988).

Les minoteries pourraient même encourager le stockage à la ferme. Cela permettrait un meilleur contrôle qualité, une meilleure régularité des flux aux portes des minoteries mais peut ouvrir la porte aux fraudes (faire passer du blé étranger pour du blé local et ainsi bénéficier illégalement de subventions).

Blé, le trafic des fausses livraisons.

De simples méthodes d'analyses permettent de reconnaître les lots frauduleux.

TRAFIC DE LIVRAISONS DE BLE DUR
Djamel BELAID 13.07.2017

Le correspondant d'El Watan dans la wilaya de Tiaret dénonce dans l'édition du 13.07.2017 de fausses livraisons de blé dur dans les docks de l'OAIC. Selon lui, du blé importé et cédé par l'OAIC à des minoteries au prix de 2500 DA le quintal est présenté au niveau des CCLS comme étant issu de la production locale. Les CCLS achètent alors ces lots de blé à raison de 4500 DA le quintal.

Au delà du courage du journaliste dénonçant de tels agissements, on peut se demander quelles mesures simples pourraient permettre de lutter contre ce type de fraude. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

- analyser l'historique des livraisons d'une exploitation,
- prélever un échantillon de toute livraison réalisée au niveau des CCLS. Echantillon qui devrait être cacheté et conservé une année au moins à des fins d'analyses.
- réaliser des analyses concernant les impuretés de l'échantillon,
- réaliser des analyses concernant la composition de l'échantillon.

ANALYSE DE L'HISTORIQUE DES LIVRAISONS

Dans les cas de fraudes, outre sa production, l'agriculteur livre à la CCLS des remorques de blé importé. L'addition de ces deux origines implique donc d'importants volumes. En comparant avec les moyennes annuelles livrées habituellement par l'agriculteur, on peut donc immédiatement soupçonner un cas de fraude. Surtout si l'agriculteur n'est pas concerné par des mesures telles : développement récent de l'irrigation ou exploitation de nouvelles terres. Un autre moyen de vérification concerne les quantités de semences, engrais, produits phytosanitaires et carburants achetés durant la campagne agricole. En général, il existe une corrélation entre ces intrants et les quantités livrées.

ANALYSES CONCERNANT LES IMPURETES DE L'ECHANTILLON

Les céréales importées le sont selon un cahier des charges établi par l'OAIC. Ce cahier des charges est extrêmement strict. Il prévoit notamment que les lots de blés importés ne doivent pas contenir d'impuretés.

Celles-ci concernent essentiellement les graines provenant de mauvaises herbes, d'autres cultures (lentilles, colza ...) ou d'autres céréales (orge ou avoine). Le faible niveau d'impuretés dans les lots des blés importés est lié d'une part à la haute maîtrise technique des agriculteurs étrangers, notamment dans le cas du désherbage et d'autre part à la maîtrise des organismes de stockage. Ces derniers savent éliminer toute présence de graines de mauvaises herbes dans les lots de blé dans leurs silos.

Aussi, toute livraison devrait faire l'objet d'une prise d'échantillon scellés qui serait conservés au moins pendant 3 années afin de se donner la possibilité de réaliser des analyses à posteriori.

ANALYSES CONCERNANT LA COMPOSITION DE L'ECHANTILLON

Les blés locaux sont souvent affectés par le stress hydrique en fin de cycle. Aussi, les poids spécifiques sont faibles et le taux de protéines élevé (jusqu'à 17% contre 12% en moyenne pour les blés importés). Par ailleurs, chaque variété de blé possède une signature biochimique. Trois grains de blé suffisent pour analyser par électrophorèse les protéines. On peut alors observer des bandes caractéristiques qui correspondent aux différents types de protéines, notamment les gliadines et les gluténines. Ces techniques d'analyses sont à la portée de nombreux laboratoires universitaires algériens et de ceux de l'Institut Technique des Grandes cultures. Comme les variétés cultivées en Algérie sont différentes de celles qui sont importées, une simple analyse en laboratoire permet de déterminer le nom des variétés de blé dur constituant un lot.

SANCTIONNER LOURDEMENT LES FRAUDEURS

Il apparaît donc que la simple prise d'échantillons de blé permet une identification de l'origine des lots : production locale ou importation. Certes, cette identification se fait à posteriori, c'est à dire après que les grains aient été réceptionnés et que le versement financier ait été opéré. Mais, dans un État de droit, rien n'empêche qu'après analyse, l'opérateur fraudeur soit identifié et lourdement sanctionné.